

1^{er} DEGRE

Madame,
Monsieur,

La vie en commun dans le collège rend difficile le contrôle des présences pendant le temps de midi et de plus, il arrive que certains élèves « omettent » de venir aux cours ou quittent le collège sans autorisation.

Comme la responsabilité du collège est engagée vis-à-vis des parents qui nous confient leurs enfants, nous vous serions grandement reconnaissants de mettre vos filles et vos fils en garde contre toute sortie non autorisée. Tout élève qui souhaite quitter le collège en cours de journée (parce qu'il ne se sent pas bien ou qu'il a un rendez-vous médical ou autre) doit **auparavant et obligatoirement** passer par le secrétariat de degré qui avisera des dispositions à prendre. Il recevra alors, dans son journal de classe, un *exeat* l'autorisant à partir.

Tout élève surpris hors de l'enceinte du collège sans disposer de cette autorisation écrite, et ce même s'il a reçu l'accord oral de ses parents, s'expose à une sanction grave.

Nous sommes persuadés que vous comprendrez les motifs qui nous amènent à prendre ces dispositions et vous demandons de bien vouloir remplir la feuille ci-jointe. Les élèves du 1^{er} degré sont autorisés à quitter le collège durant le temps de midi **uniquement pour dîner en famille** : ils ne peuvent donc se trouver en rue que pour effectuer les trajets nécessaires par le chemin le plus direct.

Nous nous efforçons également de responsabiliser les élèves et de les rendre autonomes. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de ne rien apporter à l'école lorsque votre enfant a oublié quelque chose. Seules exceptions : des clés ou un titre de transports. Vous êtes priés de passer par l'accueil pour déposer ces derniers. Pour le reste, l'accueil a reçu des consignes strictes : rien ne sera accepté (cours oublié, sac de gym, pique-nique, devoirs,...)

Vous remerciant pour votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

C. Notez
Sous-directeur



suite de notre lettre de septembre 2018

Monsieur, Madame

(parents de)

.....
NOM Prénom Classe

- autorisent (1)
- n'autorisent pas (1)

leur fille/leur fils (1) à quitter le collège pendant l'heure de midi, pour aller dîner en famille.

Cette autorisation est valable pour toute l'année scolaire :

- le lundi (1)
- le mardi (1)
- le jeudi (1)
- le vendredi (1)

Toute modification à la présente devra impérativement être notifiée par écrit à l'éducateur du degré.

Nous actons aussi le fait que toute sortie effectuée en cours de journée sans l'autorisation préalable et écrite du secrétariat sera sévèrement sanctionnée. Nous avons également noté que rien ne peut être amené en cas d'oubli de l'élève si ce n'est clés ou titre de transports.

(1) Biffer les mentions inutiles

Signature des parents

Signature de l'élève

**CE DOCUMENT DOIT ÊTRE REMIS AU TITULAIRE
LE LENDEMAIN DE LA RENTREE**